

Procès-Verbal de l'Assemblée générale du jeudi 21 mai 2015

Présentes: Mme Andematten, Bize, Bolle de Paoli (DB), Conconi, Egger, Foti, Gandar (FG), Gerber, Hofer, Huynh, Lecoultre, Odermatt (DO), Roulet, Schornoz, Seuret, Shaqiri, Zbinden

Présents: MM. Agostino, Ettlín (SE), Horner (PH), Mariot (LM), Ribeiro, Vouillamoz, Vuillaume (BV)

Excusées : Mmes De Stefano, Upjohn

Excusés : MM Cuennet, Foti

## **1. Accueil et rapport du Président**

Luc Mariot (LM) ouvre la séance et se réjouit de la présence de nombreux membres. L'année a été positive en matière financière. Un grand merci est exprimé en particulier à l'adresse de la Mairie. Désormais les comptes sont équilibrés pour la plus grande satisfaction de tous.

LM rappelle l'arrivée de Françoise et de Cécile en début d'année dans notre équipe d'animatrices et souligne l'excellente collaboration qui règne entre-elles. Il remercie également Roberta pour les remplacements occasionnels qu'elle a pu faire.

Cette séance est placée sous le signe d'une nouvelle aventure puisqu'il sera question d'une restructuration des deux associations du parascolaire de la commune, à savoir le MAC et le AMAC, en une seule et unique association.

LM annonce le départ de plusieurs personnes au comité qui seront remplacées (voir point 6 de ce PV.)

## **2. Rapport des activités des animateurs**

Françoise Gandar (FG) se charge ensuite de présenter le rapport des animatrices.

Au rayon des nouveautés : des casquettes et de la crème solaire ont été commandées pour les beaux jours. Les repas sont désormais agrémentés d'une sauce à salade MAC à base huile d'olive et de vinaigre, bien plus populaire que la sauce livrée par notre traiteur.

FG rappelle également quelques rituels comme : serrer la main des animatrices ou le respect de 5 minutes de silence après les repas. Elle souligne enfin quelques points à revoir comme la gestion des brosses à dents ou des pantoufles! Un effort sera fait pour sensibiliser les parents à l'étiquetage de tout ce petit matériel en début d'année.

FG conclut en mettant en avant le plaisir des animatrices à travailler avec tous les enfants.

## **3. Présentation des comptes du MAC**

M. Blaise Vuillaume (BV), trésorier, présente les chiffres de l'année. En résumé, le MAC a effectué des achats pour 30'000.- de repas. Le chiffre d'affaire se monte à quelque 70'000.- et il se dégage 1936 francs de bénéfice pour l'exercice.

LM remercie BV pour sa présentation pour ses nombreuses années passées au Comité en tant que comptable (9 !) même après le départ de ses enfants! LM remercie également l'association « Les branchés de Cartigny » qui ont effectué un don à la suite de leur dissolution.

#### **4. Approbation des comptes et décharge des vérificateurs de compte**

Les comptes ont été vérifiés par MM. Foti et Picard. Ils sont approuvés par acclamation.

#### **5. Projet d'unification MAC-AMAC**

Le AMAC par la voix de Daniela Odermatt (DO) explique pourquoi il serait bien de ne former plus qu'une entité : les projets du MAC et du AMAC sont communs, le personnel est commun, les énergies communes... De plus, cela permettra une meilleure compréhension pour les parents, notamment ceux qui viennent de l'extérieur. Cela découle d'une certaine logique. Et par ailleurs, le projet est accueilli favorablement par la mairie qui accorde tout son soutien à ce projet.

LM remercie les membres fondatrices qui ont travaillé depuis 8 ans pour le AMAC.

Patrick Horner (PH) présente ensuite le projet de réunification des deux services.

Le Mac reprend les activités du AMAC et place 2 personnes du AMAC dans le Comité de la nouvelle entité. Il a fallu reprendre tout le budget pour obtenir un tarif uniformisé dans les deux associations. Pour obtenir un équilibre budgétaire, il est prévu d'augmenter les frais de garde de 50 centimes à midi. En revanche, les frais de garde sont massivement baissés pour le soir. Mais en contrepartie, il ne sera plus possible de ne mettre les enfants qu'une seule heure le soir. Par ailleurs, la cotisation annuelle pour les deux associations (qui ne forment donc plus qu'une) passe à 60.- au lieu de 50.-. PH rappelle que les comptes peuvent être équilibrés grâce aux 41'000.- de subvention communale. Il conclut avec les dernières modifications que cette réunification des service entraîne: la comptabilité s'établira désormais par année scolaire et la facturation se fera par l'envoi d'un email.

LM en appelle également à responsabilité des parents pour qu'ils tiennent leurs engagements, en particulier lorsqu'ils inscrivent leurs enfants le soir.

A la suite d'une question, PH précise que les contrats de travail des animatrices vont être modifiés.

Delphine Bolle de Paoli (DB) ajoute que le projet présenté a été très favorablement accueilli par la mairie. Financièrement parlant, la commune n'est pas perdante puisque le projet intègre les deux subventions existantes. Ce projet permet de clarifier les choses, notamment pour les nouveaux habitants qui ne comprennent pas qu'il y a deux associations. Elle remercie donc PH pour le travail effectué.

A la suite d'une autre question, PH précise que le nom restera le MAC pour des questions pratiques.

LM met ensuite au vote les nouveaux statuts du MAC

**Les nouveaux statuts sont acceptés à l'unanimité moins une voix.**

LM met ensuite au vote les modalités du projet pour la mise en commun des deux services

**Les modalités du projet sont acceptées à l'unanimité moins une voix.**

**L'association AMAC est par conséquent dissoute et cessera toute activité au 01.09.2015**

## **6. Réélection du Comité**

LM annonce le retrait de deux personnes du AMAC, à savoir Laurence Egger et Daniela Odermatt. En revanche Birgit Foti et Catherine Roulet rejoignent le nouveau Comité.

Il annonce également deux démissions au sein du MAC, à savoir Hélène Upjohn et Patrice Cuennet. Pour les remplacer il propose Christèle Gerber et Laure Bize.

LM annonce finalement qu'il va se retirer de la présidence après l'été, une fois le bouclage des comptes effectué en septembre. Il propose Stefan Ettlin pour le remplacer comme président.

LM met ensuite au vote l'élection du nouveau comité.

**Le comité est élu par acclamation. Sa composition pour l'année 2015-2016 est la suivante:**

M. Stefan Ettlin, président

M. Luc Mariot, président démissionnaire, secrétaire

M. Patrick Horner, trésorier

Mme Laure Bize, membre

Mme Birgit Foti, membre

Mme Catherine Roulet, membre

Mme Christèle Gerber, membre

Mme Bize et M. Horner s'occuperont des comptes. Mme Gerber et M. Ettlin s'occuperont du suivi des animateurs. Mmes Foti et Roulet s'occuperont du suivi du AMAC.

## **6. Divers**

Mme Laurence Egger aimerait mettre les parents à contribution lors des manifestations comme les promotions pour éviter que seuls les membres du Comité se retrouvent derrière les stands.

Les modalités sont discutées. On évoque une lettre avec un talon réponse, ou alors un appel via l'école ? La discussion doit se poursuivre lors d'une prochaine séance du Comité.

Stefan Ettlin (SE) souhaite mettre en place un système de bénévoles pour le cas improbable où plusieurs animatrices devaient ne pas pouvoir venir.

DB signale une liste de bénévoles dans la Commune. SE prendra contact avec ces personnes.

Fait à Cartigny le 31 mai 2014

Stefan Ettlin, secrétaire